



## VISA pour un conjoint UE

Documents requis pour demander un visa pour un voyage en Irlande en tant que conjoint d'un(e) ressortissant(e) de l'UE

**VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS ÉNUMÉRÉS CI-APRÈS DOIVENT ÊTRE JOINTS À LA DEMANDE.**

**LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

**Si vous ne présentez pas les documents exigés, votre demande peut être refusée en raison de cette absence de documents.**

Tous les documents énumérés doivent être des **ORIGINAUX**. (Vous devez également fournir des copies des documents originaux que vous souhaitez récupérer).

Tous les documents (à l'exception des relevés bancaires et de vos fiches de rémunération) doivent être établis en **ANGLAIS** ou être accompagnés d'une traduction. Les relevés bancaires doivent être des originaux, ou porter le cachet de la banque.

### **ATTENTION**

*Si vous voyagez en Irlande sans votre conjoint ressortissant de l'UE ou que votre voyage n'a pas pour but de visiter votre conjoint ressortissant de l'UE qui réside en Irlande, vous devez fournir les documents nécessaires énumérés pour la catégorie **VISA DE VISITE** (cette liste de documents est différente).*

	Documents requis
1.	<a href="#">Formulaire de demande</a> entièrement complété, signé et daté par vous, le demandeur.
2.	Votre passeport original, avec une durée de validité de 6 mois à compter de votre date de départ d'Irlande.
3.	2 photos récentes en couleur, format photo d'identité (sur fond blanc), ne datant pas de plus de 6 mois. Les directives pour les photos figurent sur le <a href="#">site Internet de l'INIS</a> . Votre nom, votre signature, et le numéro de référence de votre demande de visa doivent être clairement indiqués au verso.
4.	Original ou copie certifiée conforme de votre carte de séjour en Belgique valable au moins 3 mois après la date de votre départ d'Irlande. Si votre carte de séjour doit expirer moins de 3 mois après votre retour d'Irlande, veuillez joindre une lettre de l'administration qui délivre cette carte confirmant que cette carte de séjour sera prolongée.
5.	Il n'y a pas de frais de traitement pour les membres de la famille de ressortissants de l'UE. <u>Pour les demandes par courrier</u> , un montant de 10€ doit être inclus pour le renvoi de votre passeport et de vos documents.
6.	Documents pour le conjoint ressortissant de l'UE : <ul style="list-style-type: none"><li>• le passeport du conjoint ressortissant de l'UE ;</li><li>• l'original du certificat de mariage ;</li><li>• une preuve d'emploi (3 dernières fiches de paie ou lettre de l'employeur) ;</li><li>• la preuve que le conjoint ressortissant de l'UE exerce ses droits conférés par le traité de l'UE en étant employé/ indépendant, fonctionnaire, ou qu'il participe à un programme de formation professionnelle validée, ou qu'il possède des ressources financières suffisantes et une couverture d'assurance-maladie complète.</li></ul>

7. (a)	<b>Voyage avec votre conjoint ressortissant de l'UE</b> : vous devez fournir la preuve que vous voyagez ensemble, comme des documents de voyage ou des réservations pour des hébergements <u>mentionnant vos 2 noms</u> .
7.(b)	<b>Visite au conjoint ressortissant de l'UE se trouvant déjà en Irlande</b> : vous devez fournir des pièces justificatives indiquant que le conjoint est déjà présent dans le pays, comme une lettre de l'employeur actuel, un relevé bancaire actuel indiquant le nom et l'adresse du conjoint ressortissant de l'UE, une facture récente d'un service collectif mentionnant le nom et l'adresse du conjoint ressortissant de l'UE.
8.	<b>Assurance voyage/médicale</b> : (il ne s'agit pas de la carte européenne d'assurance santé) Si votre demande de visa est approuvée, vous <b>devez</b> souscrire une assurance voyage/médicale avant votre voyage. Sans cette assurance, vous ne serez pas autorisé à entrer en Irlande.  Dans certains cas, vous pouvez être tenu de fournir la preuve que vous avez souscrit une assurance avant que le visa ne vous soit octroyé. <u>Étudiants, pensionnés et chômeurs</u> sont tenus de souscrire une assurance voyage internationale (accident et rapatriement) qui doit les couvrir durant leur séjour en Irlande.

**Note** : si vous indiquez sur votre formulaire de demande que vous voyagez avec votre conjoint/partenaire, le visa sera délivré sous l'intitulé « C Visit Accompanying EU Spouse ». Si ensuite, vous voyagez sans votre conjoint ressortissant de l'UE, vous pouvez être arrêté par les fonctionnaires de l'immigration à votre arrivée, vous voir refuser l'entrée et un avertissement en matière de visa pourra être inscrit sur votre passeport.

Le fonctionnaire des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires à l'appui de votre demande. Le fait de fournir tous les documents énumérés ne garantit en rien l'octroi du visa.

Les photographies des documents ne peuvent être acceptées.

**Veillez fournir des copies de tous les documents originaux que vous souhaitez récupérer.**

**Le présent document est conçu comme une aide au demandeur d'un visa irlandais pour conjoint ressortissant de l'UE. Il couvre la plupart des types de demandes mais ne peut envisager tous les scénarios. Vous pourrez trouver davantage d'informations sur la demande d'un visa pour conjoint ressortissant de l'UE sur le [site Internet de l'INIS](#) et dans la section consacrée aux visas sur le site Internet de l'ambassade d'Irlande**

**Nos heures d'ouverture sont mentionnées sur [www.dfa.ie/Belgium](http://www.dfa.ie/Belgium)**